Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 3830 - 2012 B 00022 - 538 671 728 - ABConseils

FIDUCIAL
EXPERTISE

AGENCE DE MAUBEUGE -B-

Z.I. du Champ de l'Abbesse
59600 MAUBEUGE
Tél. 03 27 62 28 22

SARL ABConseils

Zi petite savate

59600 MAUBEUGE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL ABConseils** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**362 575**	euros
Chiffre d'affaires :	**59 130**	euros
Résultat net comptable :	**2 397**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MAUBEUGE
Le 13/05/2024

Signature

Mme Virginie PIERRE

Liasse Fiscale

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL ABConseils	
SIRET **53867172800011**	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
Zi petite savate **Rue de l Égalité** **59600 MAUBEUGE**	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées : **Conseils en formation** — Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal : 0 — Bénéfice imposable à 15% : 2 820 — Déficit :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% :

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies [] — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A [] — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A [] — Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies [] — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies [] — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies [] — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [] — Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies [] — Autres dispositifs []
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [] — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI []

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre []
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre [] Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom,l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
FIDUCIAL EXPERTISE 100 ZI du champ de l'Abbesse 59600 MAUBEUGE Tél : 03 27 62 28 22	Tél :
OGA/OMGA [] — Viseur conventionné [] — (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : N° d'agrément :	Date : 13052024 Lieu : MAUBEUGE Qualité et nom du signataire : Gérante Signature : BOTTIGLIONE Antonio
Examen de conformité fiscale (ECF) []	***prestataire :***

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABConseils** **31122023**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	*Pour les SARL* Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	*Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.* Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BOTTIGLIONE Antonia 91 Rue du Grand Bois 59600 MAUBEUGE FRANCE	300	2023	20 000		4 732		

AB

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils**

et Date de clôture de l'exercice : **31122023**

K	DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils** — **Zi petite savate** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : **59600 MAUBEUGE**

SIRET : 5 3 8 6 7 1 7 2 8 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	1 776	016	1 000	776	1 368
	Immobilisations corporelles*	028	50 946	030	6 848	44 098	45 718
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**52 722**	048	**7 848**	**44 874**	**47 087**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	27 364	070		27 364	11 192
	Créances (2) — Autres * (3)	072	362	074		362	1 396
	Valeurs mobilières de placement	080	204 610	082		204 610	204 610
	Disponibilités	084	85 364	086		85 364	91 920
	Charges constatées d'avance *	092		094			707
	Total II	096	**317 701**	098		**317 701**	**309 825**
	Total général (I + II)	110	**370 423**	112	**7 848**	**362 575**	**356 911**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	340 754	333 892
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**2 397**	**6 863**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**346 451**	**344 054**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	7 706	5 992
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 954)	172	2 377	1 006
	Comptes courants d'associés	173	6 041	5 859
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**16 124**	**12 857**
	Total général (I + II + III)	180	**362 575**	**356 911**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

AB

certifié conforme à l'original

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 776	412		414		416	1 776	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	48 000	432		434		436	48 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 946	472		474		476	2 946	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**52 722**	492		494		496	**52 722**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	408	502	592	504		506	1 000
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	2 556	522	1 600	524		526	4 156
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 672	562	20	564		566	2 692
TOTAL		570	**5 635**	572	**2 212**	574		576	**7 848**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

AB

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	6 553
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 387
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 53867178280001 1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABConseils**

ADRESSE (voie) **Zi petite savate**

CODE POSTAL **59600** VILLE **MAUBEUGE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** | Nom patronymique **CANO** | Prénom(s) **Antonia** | Nom marital **BOTTIGLIONE** | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **300**

Naissance : Date **17021964** | N° département **59** | Commune **MAUBEUGE** | Pays **FRANCE**

Adresse : N° **91** | Voie **Rue du Grand Bois** | Code postal **59600** | Commune **MAUBEUGE** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2024

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 53867172800011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABConseils**

ADRESSE (voie) **Zi petite savate**

CODE POSTAL **59600** VILLE **MAUBEUGE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

AB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

N° 2069-RCI-SD
(2024)
Formulaire obligatoire

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au titre de l'année civile 2023 — Néant [X]

Dénomination de l'entreprise	SARL ABConseils	N° Siren : 538671728
Adresse	Zi petite savate 59600 MAUBEUGE	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés [] — PME au sens communautaire []

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

AB

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Etats Comptables

Bilan

Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 776	1 000	776	1 368
	Immobilisations corporelles	50 946	6 848	44 098	45 718
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	**52 722**	**7 848**	**44 874**	**47 087**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	27 364		27 364	11 192
	Autres créances (3)	362		362	1 396
	Valeurs mobilières de placement	204 610		204 610	204 610
	Disponibilités	85 364		85 364	91 920
	Charges constatées d'avance				707
	Total II	**317 701**		**317 701**	**309 825**
	Total général I + II	**370 423**	**7 848**	**362 575**	**356 911**

Passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	300	300
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	340 754	333 892
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 397**	**6 863**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**346 451**	**344 054**
	Provisions pour risques et charges **Total II**		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	7 706	5 992
	Dettes fiscales et sociales	2 377	1 006
	Comptes courants d'associés	6 041	5 859
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	**16 124**	**12 857**
	Total général I+II+III	**362 575**	**356 911**

(1) Dont immobilisations financières - 1 an
(2) Dont créances à plus d'un an
(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an
Coût de revient des immobilisations acquises
Prix de vente hors TVA des immob. cédées

AB

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois		01/01/2022 31/12/2022	12 mois		Variations	%
Actif immobilisé	44 874	*12,38*		47 087	*13,19*		(2 212)	*-4,70*
Autres immobilisations incorporelles	**776**	*0,21*		**1 368**	*0,38*		**(592)**	*-43,27*
SITE WEB	1 776	*0,49*		1 776	*0,50*			
AMORTISSEMENT SITE WEB	(1 000)	*-0,28*		(408)	*-0,11*		(592)	*-145,16*
Immobilisations corporelles	**44 098**	*12,16*		**45 718**	*12,81*		**(1 620)**	*-3,54*
CONSTRUCTIONS	48 000	*13,24*		48 000	*13,45*			
MATERIEL DE BUREAU	2 434	*0,67*		2 434	*0,68*			
MOBILIER	512	*0,14*		512	*0,14*			
AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS	(4 156)	*-1,15*		(2 556)	*-0,72*		(1 600)	*-62,61*
AMORTISSEMENT MATÉRIEL DE BURE	(2 434)	*-0,67*		(2 434)	*-0,68*			
AMORTISSEMENT MOBILIER	(258)	*-0,07*		(238)	*-0,07*		(20)	*-8,61*
Actif circulant	317 701	*87,62*		309 825	*86,81*		7 876	*2,54*
Créances clients et comptes rattachés	**27 364**	*7,55*		**11 192**	*3,14*		**16 173**	*144,51*
Collectif clients débiteurs	27 364	*7,55*		11 192	*3,14*		16 173	*144,51*
Autres créances	**362**	*0,10*		**1 396**	*0,39*		**(1 034)**	*-74,07*
TVA A DECAISSER				1 050	*0,29*		(1 050)	*-100,00*
TVA SUR FACT NON PARVENUES	362	*0,10*		346	*0,10*		16	*4,62*
Valeurs mobilières de placement	**204 610**	*56,43*		**204 610**	*57,33*			
FCP UFF	204 610	*56,43*		204 610	*57,33*			
Disponible	**85 364**	*23,54*		**91 920**	*25,75*		**(6 556)**	*-7,13*
CAISSE EPARGNE	26 794	*7,39*		33 379	*9,35*		(6 585)	*-19,73*
COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL	58 570	*16,15*		58 541	*16,40*		29	*0,05*
Charges constatées d'avance				**707**	*0,20*		**(707)**	*-100,00*
CHARGES CONSTATÉES D' AVANCE				707	*0,20*		(707)	*-100,00*
Total du Bilan Actif	362 575	*100,00*		356 911	*100,00*		5 664	*1,59*

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	346 451	95,55	344 054	96,40	2 397	0,70
Capital Social ou individuel	3 000	0,83	3 000	0,84		
CAPITAL	3 000	0,83	3 000	0,84		
Réserve légale	300	0,08	300	0,08		
RESERVE LEGALE	300	0,08	300	0,08		
Autres réserves	340 754	93,98	333 892	93,55	6 863	2,06
AUTRES RESERVES	340 754	93,98	333 892	93,55	6 863	2,06
Résultat de l'exercice	2 397	0,66	6 863	1,92	(4 466)	-65,08
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	16 124	4,45	12 857	3,60	3 267	25,41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 706	2,13	5 992	1,68	1 714	28,60
Collectif fournisseurs créditeurs	5 534	1,53	3 916	1,10	1 618	41,31
FRS - FACTURES NON PARVENUES	2 172	0,60	2 076	0,58	96	4,62
Dettes fiscales et sociales	2 377	0,66	1 006	0,28	1 372	136,40
ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	423	0,12	275	0,08	148	53,82
TVA A DECAISSER	116	0,03			116	
TVA COLLECTEE 20%	1 838	0,51	731	0,20	1 108	151,63
Comptes courants d'associés	6 041	1,67	5 859	1,64	182	3,10
C/C MME BOTTIGLIONNE	6 041	1,67	5 859	1,64	182	3,10
Total du Passif	362 575	100,00	356 911	100,00	5 664	1,59

Abconseils
Société à responsabilité limité à associé unique au capital de 3000 euros
Siège social : ZI petite savate – 59 600 MAUBEUGE
N° SIREN 538 671 728 RCS VALENCIENNES

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 04 Juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre,
le 04 Juillet ,

Madame Antonia BOTTIGLIONE –CANO associée unique de la société abconseils a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.
En sa qualité de gérante, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Puis elle examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
- Affectation des résultats
- Convention visée à l'article L223-19 du code de commerce
- Rémunération de la gérante
- Pouvoirs pour les formalités
- L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'il les a été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 90 €

Deuxième décision

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 2397 € de la manière suivante :
Au poste : autres réserves TOTAL 2397€

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code des impôts, l'associé unique constate que s'agissant du huitième exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Troisième décision

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, l'associé unique constate qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Quatrième décision

L'associé unique approuve la rémunération nette allouée à la gérance lors de l'exercice, pour un montant de 20000 €

L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 8794€

Cinquième décision

Option de confidentialité des comptes annuels pour les microentreprises

Le représentant légal signataire Antonia BOTTIGLIONE déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et qui sont déposés en annexes au registre du commerce et des sociétés auront une publicité restreinte en application de l'article L232-25 du code de commerce.

La soussignée atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des microentreprises au sens de l'article L123-16-1 du code de commerce n'est pas mentionnée à l'article L 123-16-2 du même Code et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code Pénal

L'associé unique demande la possibilité de demander lors du dépôt des comptes annuels de ne pas les rendre publics.

Sixième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Antonia Bottiglione

abconseils
Ruche d'entreprises
Zi la Petite Savatte
59600 Maubeuge
Tél. : 06 82 07 76 39